

Quand on aime, on ne compte pas : Quand on a divorcé une fois, la probabilité de divorcer (à nouveau) est plus faible que chez les personnes n'ayant jamais divorcé. Vrai ou faux ?

25-02-2015

avec

- Réponse : faux

-

Le taux de divorce (nombre annuel de divorces/nombre annuel de mariage) en France est de 44%.

-

Défini comme le rapport entre le nombre annuel de deuxièmes divorces et le nombre annuel de deuxièmes mariages d'au moins un des époux, le taux de deuxième divorce est de 54%.

-

Le taux de troisième divorce est d'environ 75%.